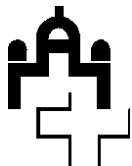


Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



24.005 né Interventions de la compétence des bureaux. Classement et état des travaux au 31 décembre 2023

Rapport du Bureau du Conseil national et du Bureau du Conseil des États du 3 mai 2024

Ces dernières années, plusieurs interventions visant à modifier ou à moderniser l'organisation et les procédures des conseils ont été déposées ; ces interventions ont été transmises aux bureaux pour examen.

Proposition des bureaux

Les bureaux proposent de prendre acte du présent rapport et de classer les objets suivants :

2018 M 17.4026 « Travail parlementaire. Passer au numérique d'ici à 2020 » (N 16.318, Frehner ; É 27.9.2018 ; N 3.12.2018 ; adoption dans une version modifiée)

2021 M 21.3227 « 175 ans de Constitution fédérale » (Stöckli ; É 8.6.2021 ; N 21.9.2021 ; adoption des points 1 et 3)

2021 M 21.3373 « 175 ans de Constitution fédérale » (Flach ; N 10.6.2021 ; É 27.9.2021 ; adoption des points 1 et 3)

Pour le Bureau du Conseil national
Le président :

Eric Nussbaumer

Pour le Bureau du Conseil des États
La présidente :

Eva Herzog

Contenu du rapport

- 1 Proposition concernant le classement de motions et de postulats
- 2 État d'avancement des motions et postulats non réalisés deux ans après leur transmission
- 3 Autres motions transmises



1 Proposition concernant le classement de motions et de postulats

2018 M 17.4026 « Travail parlementaire. Passer au numérique d'ici à 2020 » (N 16.318, Frehner ; É 27.9.2018 ; N 3.12.2018 ; adoption dans une version modifiée)

La motion charge la Délégation administrative de poursuivre la numérisation des activités des conseils et des commissions et de confier les mandats nécessaires à cette fin aux Services du Parlement.

Afin de mettre en œuvre la motion, les processus de travail du Parlement ont été numérisés dans le cadre du projet CURIAplus. La nouvelle application a été mise en service sur le portail ParlNet le 3 juillet 2023. Elle offre aux membres des conseils un environnement de travail numérique axé sur les processus, sans rupture de support, et permet un échange de données direct entre les Services du Parlement et la Chancellerie fédérale et, également entre cette dernière et les départements ainsi que les offices fédéraux. Durant la session de printemps 2024, les parlementaires ont déposé 96 % de leurs interventions, demandes et initiatives parlementaires sur ParlNet¹. Ces prochaines années, la numérisation des processus de travail sera encore améliorée et développée, notamment avec la numérisation des procédures de correction des interventions devant les conseils, la numérisation des dépliants, ainsi qu'avec l'intégration des systèmes de vote. Par ailleurs, un « espace numérique de travail » doit permettre aux conseils de prendre leurs décisions par voie numérique exclusivement. Aujourd'hui, cela est déjà possible pour les séances de commission². Les bases légales concernées existent et sont en partie déjà entrées en vigueur le 3 décembre 2023. L'introduction du dossier numérique du président ou de la présidente, qui permet de présider les séances des conseils de manière numérique, la mise en service de l'application pour la réservation en ligne des salles de réunion et le déploiement du versement numérique des dossiers aux Archives fédérales sont d'autres étapes du processus de numérisation réalisées ces trois dernières années et qui doivent permettre de renoncer plus facilement au papier pour le travail des commissions et des conseils. En arrière-plan, d'autres étapes sont mises en œuvre en permanence afin d'aider également les collaboratrices et les collaborateurs des Services du Parlement à se passer de documents papier, par exemple le développement de la reconnaissance vocale pour le traitement de texte et des fonctionnalités d'intelligence artificielle destinées à soutenir la recherche d'informations et leur catégorisation. Grâce à la réorganisation du service informatique et à l'augmentation des ressources affectées aux questions de numérisation dans les domaines, les Services du Parlement disposent aujourd'hui d'une organisation de numérisation moderne et agile. Depuis la redéfinition des tâches du groupe de députés chargés des questions informatiques (groupe PIT), auquel appartiennent des membres des deux conseils et de tous les groupes parlementaires, les besoins des parlementaires sont relevés et pris en compte de manière plus systématique.

Ces cinq dernières années, la consommation de papier du Parlement a diminué d'environ 42 %.

	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation de papier (nombre de feuilles)	7 692 527	5 239 875	5 076 000	4 490 961	4 431 658

¹ Sur 674 interventions, demandes et initiatives parlementaires déposées, seules 24 ont été remises aux secrétariats des conseils sur papier (9) ou par courriel (15).

² Avec l'art. 45b de la loi sur le Parlement (LParl), en vigueur depuis le 4.12.2023, on a créé la base légale autorisant la tenue de séances de commission en ligne et donnant la possibilité à certains membres de prendre part en ligne à une séance de commission qui a lieu en présentiel. Les conditions qui l'autorisent sont fixées dans les art. 10a et 32a de la LParl, qui entreront probablement en vigueur fin 2024.



Les bureaux estiment que, eu égard à ces résultats, les objectifs de la motion Frehner sont pratiquement atteints. Par contre, il n'est pas judicieux de renoncer entièrement à l'utilisation du papier, comme le demande la motion. Les conseils et les commissions doivent à tout moment pouvoir recourir à des documents papier pour poursuivre leurs travaux au cas où les applications numériques devraient ne pas être disponibles. Par ailleurs, les bureaux estiment que des parlementaires doivent toujours avoir la possibilité de travailler sur papier, par exemple en cas de difficultés d'accès aux applications numériques. Les Services du Parlement poursuivent leurs efforts pour réaliser l'objectif visant à numériser entièrement les processus de travail et à réduire autant que possible la consommation de papier. Sur proposition de la Délégation administrative, les bureaux proposent donc de classer la motion.

2021 M 21.3227 « 175 ans de Constitution fédérale » (Stöckli ; É 8.6.2021 ; N 21.9.2021 ; adoption des points 1 et 3)

2021 M 21.3373 « 175 ans de Constitution fédérale » (Flach ; N 10.6.2021 ; É 27.9.2021 ; adoption des points 1 et 3)

Les points 1 et 3 de ces deux motions de teneur identique chargent les bureaux des deux conseils de prendre des mesures adéquates pour célébrer dignement les 175 ans de la Constitution fédérale en 2023 et de faire en sorte que les mesures s'adressent à la population en général et aux jeunes générations en particulier.

Sur mandat des bureaux, les Services du Parlement ont pris la responsabilité de l'organisation des journées « Portes ouvertes dans la Berne fédérale ». Cette manifestation destinée au grand public, qui s'est tenue les 1^{er} et 2 juillet 2023, a permis aux personnes intéressées de découvrir les tâches, les activités et les locaux du Parlement, du gouvernement, de l'administration, de la Banque nationale ainsi que du canton et de la ville de Berne, tout en profitant d'un programme d'animations varié. L'évènement a accueilli plus de 70 000 personnes. Le 12 septembre 2023, l'anniversaire de l'adoption de la Constitution fédérale de 1848 a été célébré par une cérémonie officielle dans la salle du Conseil national et par l'inauguration de l'œuvre « Tilo », qui orne désormais le tympan du Palais du Parlement. Les bureaux considèrent que les objectifs des motions ont été atteints et proposent donc de les classer.

2 État d'avancement des motions et postulats non réalisés deux ans après leur transmission

Pas d'autres interventions pendantes.

3 Autres motions transmises

22.4259 n Mo. CPE-CN. Renforcer la collaboration entre le Conseil national et le Yuan législatif (Taïwan).